

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 01/02/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230131-128193-DE-1-1

**Séance du mardi 31 janvier
2023
D-2023/23**

Date de mise en ligne : 03/02/2023

certifié exact,

Aujourd'hui 31 janvier 2023, à 15h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Marik FETOUH présent à partir de 16h30, Monsieur Olivier CAZAUX présent jusqu'à 17h00

Les membres du groupe Renouveau Bordeaux (M. Thomas CAZENAVE, M. Aziz SKALLI, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY), quittent la séance à 17h25

Les membres du groupe Bordeaux Ensemble (M. Nicolas FLORIAN, Mme Béatrice SABOURET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Fabien ROBERT, M. Marik FETOUH M. Guillaume CHABAN-DELMAS, M. Nicolas PEREIRA, Madame Pascale ROUX) quittent la séance à 17h30
Madame Myriam ECKERT quitte la séance à 17h38

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DATOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Alexandra SIARRI, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

**Musée des Beaux-arts. Exposition L'art et la matière, prière de
toucher. Partenariat avec Frame Développement et
Montpellier Méditerranée Métropole. Convention.
Autorisation. Signature**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux - musée des Beaux-Arts a pour mission de rendre les collections du musée accessibles au public le plus large, de concevoir, de mettre en œuvre et de présenter des actions d'éducation et des expositions visant à assurer l'égal accès de tous à la culture (loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France). Par ailleurs, conformément à l'article 6 du Traité sur l'Union européenne et la loi française du 11 février 2005, dite « de l'égalité des chances », des Agendas 21 et 22 concernant les droits à la citoyenneté et à la participation à la vie sociale des personnes en situation de handicap, la ville de Bordeaux-musée des Beaux-Arts est engagée dans une politique d'accessibilité et d'ouverture à tous les publics. Dans ce cadre, le musée des Beaux-Arts de Bordeaux présentera l'exposition *L'Art et la matière. Prière de toucher* du 2 juin 2023 au 7 janvier 2024, au sein de sa programmation d'expositions temporaires.

Initiée par le musée Fabre de Montpellier, cette exposition inédite, collective et itinérante, présente les reproductions d'œuvres issues de six musées des Beaux-Arts (Montpellier, Lyon, Nantes, Lille, Rouen et Bordeaux), tous membres de FRAME - French American Museum Exchange, un réseau de coopération culturelle qui relie, depuis le début des années 2000, trente-deux grands musées français et nord-américains (États-Unis et Canada).

Prière de toucher ! offre une découverte sensible de la figure humaine ainsi que des techniques e et matériaux de la sculpture de l'Antiquité jusqu'à l'abstraction du XX^e siècle. Construite à partir de quatre modules, elle permet de comprendre la méthodologie du toucher, de présenter divers points de vue sur la sculpture (conservateur, artiste, etc.), d'évoquer les différentes étapes de la réalisation d'une sculpture ou encore de voir avec son corps.

Fruit d'une coopération menée avec des personnes en situation de handicap visuel, l'exposition s'appuie sur leur pratique pour inventer de nouvelles formes de médiation destinées à tous les publics, voyants comme non et mal-voyants, et offrir une expérience tactile inédite dans le cadre d'une démarche inclusive et humaniste.

Pour la ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts le budget de cette exposition a été estimé à 80 000 euros.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention de partenariat tripartite.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 31 janvier 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX,
FRAME DEVELOPPEMENT ET MONTPELLIER MEDITERRANEE
METROPOLE**

ENTRE :

La Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts

Située Place Pey Berland 33000 Bordeaux

N° SIRET : 221330063500017, APE : 751A

Représentée par son Maire, Monsieur Pierre Hurmic, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du , reçue en Préfecture de la Gironde,

Ci-après dénommée « "la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-arts" »

D'une part,

ET

FRAME Développement – association loi 1901, organisme d'intérêt général

Sis 6 rue des Pyramides, 75001 Paris, représentée par sa présidente, Marie-Christine LABOURDETTE

Ci-après dénommée « FRAME Développement »,

D'autre part,

ET

Montpellier Méditerranée Métropole

Sis 50 place Zeus – 34045 Montpellier Cedex 01, représentée par son Vice-Président délégué à la Culture, M. Eric PENSO, habilité à signer la présente convention et agissant pour le compte du **Musée Fabre**,

Ci-après dénommé « Le musée Fabre - Montpellier Méditerranée Métropole »,

D'autre part,

Ci-après dénommés conjointement « **Les Parties** »

PREAMBULE

Riche de son expérience en matière d'accessibilité, le musée Fabre - Montpellier Méditerranée Métropole a créé en 2016, l'exposition « L'art et la matière : galerie de sculptures à toucher », initiée et conçue en partenariat avec le musée du Louvre. Ce dispositif innovant, conforme aux missions d'accessibilité, particulièrement aux personnes aveugles et malvoyantes est basé essentiellement sur

l'expérience du toucher. L'exposition donne ainsi la parole aux personnes aveugles pour la restituer auprès du grand public à travers une expérience unique, intime et singulière.

L'exposition créée par le musée Fabre - Montpellier Méditerranée Métropole a été conçue pour être itinérante et modulable afin de faire rayonner ce projet inclusif et humaniste, sous réserve du recours aux prestataires identifiés par le musée pour assurer la pérennité du dispositif. Dès sa conception, le projet a été proposé au réseau FRAME (FRench American Museum Exchange), dont le musée Fabre - Montpellier Méditerranée Métropole est membre.

L'association FRAME Développement a pour mission de rechercher et d'apporter des soutiens pour améliorer la connaissance du patrimoine et développer les activités culturelles des musées français membres de FRAME. FRAME Développement est chargée de coordonner les échanges relatifs à l'adaptation de la galerie tactile entre les musées français partenaires de l'exposition qui est renommée « *L'Art et la matière. Prière de toucher* ». Ce projet itinérant réunit cinq institutions du réseau FRAME, lequel encourage la coopération culturelle et les partenariats entre de grands musées de France et d'Amérique du Nord depuis près de vingt ans.

Fidèle à l'esprit de partage du réseau FRAME, *L'Art et la matière. Prière de toucher* reprend et développe l'initiative du musée Fabre - Montpellier Méditerranée Métropole tout en faisant écho aux collections des musées qui recevront la galerie tactile entre 2019 et 2024. L'exposition répond aussi aux principes d'inclusion et de sensibilisation à l'altérité à travers la mise en œuvre de programmes de médiation culturelle innovants.

La ville de Bordeaux - musée des Beaux-Arts a pour mission de rendre les collections du musée accessibles au public le plus large, de concevoir, de mettre en œuvre et de présenter des actions d'éducation et des expositions visant à assurer l'égal accès de tous à la culture (LOI n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France). Par ailleurs, conformément à l'article 6 du Traité sur l'Union européenne et la loi française du 11 février 2005, dite « de l'égalité des chances », des Agendas 21 et 22 concernant les droits à la citoyenneté et à la participation à la vie sociale des personnes en situation de handicap, la ville de Bordeaux- musée des Beaux-Arts est engagée dans une politique d'accessibilité et d'ouverture à tous les publics. Dans ce cadre, le musée des Beaux-Arts de Bordeaux présentera l'exposition *L'Art et la matière. Prière de toucher* du 2 juin 2023 au 7 janvier 2024, au sein de sa programmation d'expositions temporaires.

Ce préambule fait partie intégrante de la présente convention et ne saurait en être dissocié.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de préciser les conditions administratives, techniques et financières du partenariat entre les parties, dans le cadre de l'accueil de l'exposition au musée des Beaux-Arts de Bordeaux *L'Art et la matière. Prière de toucher*, du 2 juin 2023 au 7 janvier 2024.

Article 2 – Description du dispositif

2.1 Titre :

Le titre original de l'exposition *L'Art et la matière* évolue. Le sous-titre de l'exposition *Prière de toucher !* devenant le titre et *L'Art et la matière* le sous-titre afin d'insister sur le caractère participatif de cette exposition qui revisite les principes de visite du musée.

2.2 Objectif :

Prière de toucher. L'Art et la matière invite à contempler la sculpture avec le corps, notamment les mains, et bouleverse les codes de visite habituels au musée. L'exposition propose d'aborder différentes périodes, thèmes et techniques de sculpture, à travers une dizaine de reproductions d'œuvres à toucher. Alors que ce sens participait de l'appréhension naturelle de la ronde bosse dès l'antiquité, il a été peu à peu évincé en faveur de la conservation préventive des œuvres et d'une approche visuelle et intellectuelle de l'art.

Lieu privilégié de l'expérience sensible, le musée propose d'enrichir l'expérience de visite de tous les publics jeunes, adultes, voyants, malvoyants ou non-voyants sur un mode incarné grâce à des reproductions et des moulages de sculptures originales.

2.3 Itinérance :

L'exposition créée par le musée Fabre - Montpellier Méditerranée Métropole est conçue pour être itinérante et modulable. Cinq musées français du réseau FRAME accueillent le dispositif entre 2019 et 2024 :

- 13 avril - 22 septembre 2019 : Musée des Beaux-Arts de Lyon
- 4 février - 18 septembre 2022 : Musée des Beaux-Arts de Rouen
- 20 octobre 2022 – 27 février 2023 : Palais des Beaux-Arts de Lille
- 2 juin 2023 – 7 janvier 2024 : Musée des Beaux-Arts de Bordeaux
- mars 2024 - fin de l'été 2024 : Musée d'Arts de Nantes

Afin d'assurer le suivi et la qualité du dispositif pour le temps de l'itinérance, le musée Fabre – Montpellier Méditerranée Métropole impose de faire appel au prestataire qui a conçu et installé la galerie à Montpellier. Le prestataire qui a la charge du suivi de la modularité et de l'adaptation du dispositif est : la société ArtProtec, représentée par M. Pierre Susini (située 14, avenue la Méditerranée, 34160 Saint-Drézéry). Cette société est chargée de démonter, transporter, installer et adapter tout ou partie du dispositif existant. Cependant, en raison des contraintes budgétaires, l'installation du dispositif scénographique et des œuvres au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux sera aussi assurée par 2 techniciens interne, sous la supervision de Pierre Susini et d'un technicien d'ArtProtec.

2.4 Reproductions :

Il est rappelé que l'exposition *L'Art et la matière. Prière de toucher* est modulable.

Afin de garantir l'homogénéité, la cohérence et la qualité du programme, le musée Fabre – Montpellier Méditerranée Métropole exige que les reproductions réalisées par chaque musée ainsi que les cartels correspondant (dont la traduction en braille), soient produits par l'entreprise Tactile Studio (située 29, rue Méhul, 93500 Pantin).

Dans le cas où les reproductions ne pourraient être réalisées par Tactile Studio, le musée Fabre – Montpellier Méditerranée Métropole préconise que des moulages soient réalisés par l'atelier de Moulage de la Réunion des musées nationaux – Grand Palais lorsqu'il possède déjà le moule de l'œuvre visée.

2.4.1. Reproductions présentées au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux

Les œuvres mentionnées ci-après sont des reproductions ou moulages à l'échelle 1 des œuvres originales tirées des collections des musées participants à l'opération *L'Art et la matière. Prière de toucher*.

- *Koré*, Grèce, 550-540 av. J.C. (Lyon, musée des Beaux-Arts). Valeur d'assurance : 7 000€

- *Vierge à l'Enfant*, dite *Vierge de Valmont*, XVe siècle (Rouen, musée des antiquités). Valeur d'assurance : 400€
- *Torse de femme en médaillon*, dit *Dame de Valence*, 1532 (Lyon, musée des Beaux-Arts). Valeur d'assurance : 4 200€
- *L'Hiver*, dit *La Frileuse*, Jean-Antoine Houdon, 1783 (Montpellier, musée Fabre). Valeur d'assurance : 18 500€
- *L'Été*, Jean-Antoine Houdon, 1785 (Montpellier, musée Fabre). Valeur d'assurance : 22 500€
- *Voltaire assis*, Jean-Antoine Houdon, 1780-1790 (Montpellier, musée Fabre). Valeur d'assurance : 24 687€
- *La Rieuse*, Jean-Baptiste Carpeaux, vers 1870 (Bordeaux, musée des Beaux-Arts). Valeur d'assurance : 9 600€
- *L'Ange déchu*, Auguste Rodin, 1895 (Lille, Palais des Beaux-Arts). Valeur d'assurance : 13 700€
- *Tête de l'éloquence*, Antoine Bourdelle, 1913-1923 (Montpellier, musée Fabre). Valeur d'assurance : 5 800€
- *Balance en deux*, Marta Pan, 1957 (Nantes, Musée d'Arts). Valeur d'assurance : 15 000€

2.5 Scénographie :

L'ensemble du mobilier scénographique réalisé par la société Artprotec, représentée par M. Pierre Susini, se répartit en 4 modules :

- Module introductif : pour initier le public au toucher grâce à une reproduction tactile à l'échelle 1, un audio-guide et des témoignages vidéo.
- Module « Toucher avec son corps » : pour appréhender les matériaux de la sculpture et les différentes sensations procurées par le toucher. Ce module comporte une reproduction tactile à l'échelle 1.
- Module central : présentation de 7 reproductions tactiles à l'échelle 1.
- Module « L'Atelier du sculpteur » : présentation d'une reproduction tactile à l'échelle 1, de matériaux, de techniques et d'outils évoquant un atelier de sculpteur. Approche multisensorielle (reproduction d'odeurs et de bruits d'atelier) et vidéo du musée Bourdelle.

La valeur d'assurance de l'ensemble du mobilier est estimée à 97 500€.

Article 3 – Cession de droits

3.1. Cession de droits

Le musée Fabre-Montpellier Méditerranée Métropole est l'auteur de l'exposition faisant l'objet du contrat. Le musée est ainsi l'auteur du titre de l'exposition, des fichiers signalétiques et multimédia, des documents pédagogiques et de médiation, des éléments de scénographie, des reproductions tactiles des œuvres, des photographies des œuvres reproduites dans l'exposition, des textes présentés dans l'exposition.

L'Exposition désigne ici l'ensemble des éléments précités dont le musée Fabre-Montpellier Méditerranée Métropole est l'auteur. A ce titre, afin de permettre la présentation de l'Exposition à Bordeaux, le musée Fabre-Montpellier Méditerranée Métropole cède à la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts le droit d'utiliser l'Exposition selon les limites suivantes.

Le musée Fabre-Montpellier Méditerranée Métropole cède à titre gracieux à la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts le droit de procéder à l'utilisation suivante de l'Exposition :

- a) Au titre du droit de présentation publique l'exposition dans le(s) lieu(x) et pour la période définie ci-après : Galerie du Musée des Beaux-Arts du 1 juin 2023 au 7 janvier 2024.

- b) Au titre du droit de représentation : la communication au public en ligne, sur le site Internet de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts de reproductions photographiques de tout ou partie de l'Exposition dès lors que c'est uniquement pour la promotion de l'exposition. Tout autre exploitation des œuvres par voie de représentation est soumise à la conclusion d'un accord préalable et écrit avec musée Fabre-Montpellier Méditerranée Métropole
- c) Au titre du droit de reproduction : L'édition non commerciale de supports de communication (flyers, affiches, dossiers de presse) uniquement destinés à la promotion de l'exposition. Tout autre exploitation de l'Exposition par voie de reproduction est soumise à la conclusion d'un accord préalable et écrit avec le musée Fabre-Montpellier Méditerranée Métropole
- d) Au titre du droit d'adaptation : l'actualisation du titre tel que décrit en article 2.1, de certains contenus scientifiques et de médiation de l'exposition *L'Art et la matière* telle qu'elle a été initiée à Montpellier en partenariat avec le musée du Louvre.

La présente cession de droits est consentie pour le monde entier et pour toute la durée de la propriété intellectuelle.

Au titre du droit moral, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts indiquera en accord avec le musée Fabre-Montpellier Méditerranée Métropole, de manière facilement lisible, le nom du musée Fabre-Montpellier Méditerranée Métropole.

Le musée Fabre-Montpellier Méditerranée Métropole garantit à la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts qu'il est le seul titulaire de tous droits attachés à l'Exposition et en conséquence garantit une jouissance paisible des droits cédés par le présent contrat.

Article 4 - Apports des parties

4.1. Engagements du Musée Fabre

-- Fournir à titre gracieux :

- L'ensemble de la scénographie (mobilier, cartels, cimaises, etc.). Valeur d'assurance 97 500€
 - Les quatre reproductions d'œuvres de ses collections décrites ci-après :
 - o *L'Hiver*, dit *La Frileuse*, Jean-Antoine Houdon, 1783 (Montpellier, musée Fabre). Valeur d'assurance 18 500€
 - o *L'Été*, Jean-Antoine Houdon, 1785 (Montpellier, musée Fabre). Valeur d'assurance 22 500€
 - o *Voltaire assis*, Jean-Antoine Houdon, 1780-1790 (Montpellier, musée Fabre). Valeur d'assurance 24 687€
 - o *Tête de l'éloquence*, Antoine Bourdelle, 1913-1923 (Montpellier, musée Fabre). Valeur d'assurance 5 800€
 - Les fichiers et éléments de signalétique, les fichiers multimédias
 - Les documents pédagogiques et de médiation pour l'ensemble de la galerie (format papier et numérique)
 - Les fichiers relatifs à la communication de l'exposition (affiche, carton d'invitation, etc.)
 - Les photos des quatre sculptures issues de ses collections
- Mettre en contact la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts avec les prestataires requis pour le montage, démontage, transport et adaptation du dispositif.
- Partager son expertise et ses pratiques pour :
 - L'actualisation de la médiation relative à l'exposition *L'Art et la matière*. *Prière de toucher*

- La formation des équipes de médiation du musée des Beaux-Arts de Bordeaux par la mise à disposition d'une personne pendant une journée. Les frais de déplacement et d'hébergement seront pris en charge par la Mairie de Bordeaux – musée des Beaux-Arts.

4.2 La Ville de Bordeaux-musée des Beaux-Arts s'engage à :

Accueillir l'ensemble des modules de l'exposition et présenter l'intégralité des reproductions décrites en 2.4.1.

Prendre en charge l'emballage et le transport depuis Lille vers Bordeaux des reproductions suivantes :

- *Koré*, Grèce, 550-540 av. J.C.
- *Vierge à l'Enfant*, dite *Vierge de Valmont*, XVe siècle
- *Torse de femme en médaillon*, dit *Dame de Valence*, 1532
- *L'Hiver*, dit *La Frileuse*, Jean-Antoine Houdon, 1783
- *L'Été*, Jean-Antoine Houdon, 1785
- *Voltaire assis*, Jean-Antoine Houdon, 1780-1790
- *La Rieuse*, Jean-Baptiste Carpeaux, vers 1870
- *L'Ange déchu*, Auguste Rodin, 1895
- *Tête de l'éloquence*, Antoine Bourdelle, 1913-1923
- *Balance en deux*, Marta Pan, 1957

Prendre en charge et/ou réaliser par le recours aux prestataires indiqués par le Musée Fabre-Montpellier Méditerranée Métropole :

- Le démontage, l'emballage, la mise en caisse et le transport de l'ensemble du dispositif (reproductions et mobilier scénographique) depuis Lille (Seclin), lieu de stockage actuel de la galerie tactile, jusqu'à Bordeaux ; l'adaptation et l'installation de la scénographie existante sous la supervision de Pierre Susini, comme indiqué à l'article 2.3. Pour la réalisation de ces prestations, le musée Fabre-Montpellier Méditerranée Métropole impose à la Ville de Bordeaux de faire appel au prestataire ARTPROTEC pour un montant estimé à 23 572,50 € HT
- L'adaptation de la scénographie et la réalisation des cartels pour ces modules, aux conditions de présentation de la galerie tactile à Bordeaux
- Les dispositifs émetteurs/supports de diffusion des contenus audio et vidéo réalisés dans le cadre de la galerie tactile
- L'assurance de l'ensemble du mobilier scénographique et de l'ensemble des reproductions tactiles mentionnées à l'article 2.4 pendant leur transport jusqu'au musée des Beaux-Arts et la durée de l'exposition à Bordeaux.
 - Remplacer les matériaux ou éléments à toucher pour le module 'Toucher avec son corps'
 - Prendre en charge le nettoyage, la reprise des patines, voire la restauration, de l'ensemble des reproductions présentées à Bordeaux, en tant que de besoin.

Réaliser, avec l'aide d'un groupe de personnes non ou mal-voyantes :

- L'adaptation des contenus de médiation culturelle et de communication dans le respect du concept initié par le musée Fabre-Montpellier Méditerranée Métropole et dans le cadre de l'itinérance FRAME
- L'adaptation, la mise en service et la transmission des contenus et des dispositifs de médiation culturelle pour le compte de l'itinérance FRAME en concertation avec les chefs de projets des musées partenaires et FRAME Développement :
 - o Contenus audio-guide (rédaction des textes, enregistrement, montage)
 - o Interviews de la vidéo « Ma, ta, sa Sculpture »
 - o Cartels (rédaction, graphisme, fabrication) des 6 reproductions tactiles ne provenant pas du musée Fabre – Montpellier Méditerranée Métropole

- Document d'aide à la visite (contenus textes et images)
- Tout autre contenu qui s'avérerait nécessaire à l'ensemble des étapes de l'itinérance
- La communication pour le compte de sa propre étape

4.3 FRAME Développement s'engage à :

- Coordonner pour le compte de FRAME les échanges entre les musées FRAME partenaires de l'itinérance *L'Art et la matière. Prière de toucher* en vue de l'actualisation des dispositifs partagés et transmettre les fichiers à sa disposition dans le cadre de l'évolution du projet.
- Assurer le lien entre les musées FRAME de l'itinérance et les partenaires et certains prestataires de l'opération contactés par FRAME et FRAME Développement
- Rechercher des ressources en vue de contribuer notamment à l'adaptation des dispositifs de médiation culturelle partagés entre les cinq musées de l'itinérance FRAME
- Veiller à une communication harmonisée entre les musées FRAME partenaires qui reconnaisse, entre autres :
 - L'origine de l'exposition *L'Art et la matière* sous la mention suivante : *L'Art et la matière. Prière de toucher*. « Une exposition conçue par le musée Fabre de Montpellier Méditerranée Métropole en partenariat avec le musée du Louvre ».
 - L'importance du réseau FRAME pour l'encouragement de la coopération culturelle entre ses musées membres
 - Les autres musées de l'itinérance FRAME *L'Art et la matière. Prière de toucher*
 - L'origine des ressources obtenues via FRAME Développement et les partenariats conclus par cette association pour les besoins de l'itinérance (logo, mention sur les différents supports de communication, etc.), en complément de l'article 4.2 de la présente.

Article 5 – Communication

Les parties s'engagent à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer la communication de l'exposition, objet de la présente convention.

5.1 - Supports promotionnels et mentions

Sur l'ensemble des documents de présentation (programme, réseaux sociaux, newsletter, etc.) de l'exposition au musée des Beaux-Arts, la ville de Bordeaux s'engage à faire mention du partenariat conclu dans le cadre de la présente convention, de l'origine de l'exposition *L'Art et la matière* initiée par le musée Fabre-Montpellier Méditerranée Métropole en partenariat avec le Louvre, et des partenariats noués par FRAME Développement au bénéfice de l'exposition en utilisant les mentions consacrées et les logos fournis par les partenaires, et dans la mesure du possible, dans le respect de leurs chartes graphiques.

A l'issue de l'exposition, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts fournira au musée Fabre et à FRAME/FRAME Développement une revue de presse, un bilan de l'exposition, accompagnés des chiffres de fréquentation de l'exposition à Bordeaux.

5.2 - Autorisation de reproduire les éléments de communication des parties

Le musée Fabre-Montpellier Méditerranée Métropole, FRAME Développement et ses partenaires autorisent à titre gracieux la ville de Bordeaux et le musée des Beaux-Arts, pour le monde entier et pendant une période commençant à la date de signature de la présente s'achevant à la période prévue à l'article 6 de la présente convention, à reproduire et représenter sur tous supports et par tous procédés, leurs noms et logos, exclusivement pour les besoins de la communication de l'exposition *L'Art et la matière. Prière de toucher*. Toutes les reproductions devront être validées au préalable par le service communication de chacune des structures préalablement citées.

FRAME Développement étant solidaire de la mission de FRAME, le nom et le logo de FRAME figureront sur tous les supports de communication de l'exposition *L'Art et la matière. Prière de toucher*, selon les conditions citées au paragraphe précédent.

La ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts autorise à titre gracieux le musée Fabre-Montpellier Méditerranée Métropole, FRAME Développement, et par extension FRAME et leur partenaires, pour le monde entier et pendant une période commençant à la date de signature de la présente s'achevant à la période prévue à l'article 6 de la présente convention, à reproduire et représenter sur tous supports et par tous procédés, son nom et logo, exclusivement pour les besoins de la communication de l'exposition *L'Art et la matière. Prière de toucher*. Toutes les reproductions devront être validées au préalable par le service communication du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

Article 6 – Assurances

La ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts déclare disposer de toute assurance responsabilité civile nécessaire lui permettant de couvrir, dans l'hypothèse où sa responsabilité serait engagée, les dommages causés aux biens et aux personnes à l'occasion des séances.

S'agissant des transferts de responsabilité lors de l'itinérance, la Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts assurera les reproductions et les éléments de scénographie à compter de leur départ de leur lieu de stockage à Lille (Seclin) avec le transporteur Artprotec. La responsabilité et l'assurance de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts prendra fin lors de la reprise des reproductions et des éléments de scénographie par le transporteur ARTPROTEC après constat d'état conjoint.

Article 7 – Durée et Résiliation

La convention est établie à compter de sa signature et court jusqu'au transfert de responsabilité au musée des Beaux-Arts de Nantes, au moment de l'enlèvement des modules et reproductions au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux,

Au cas où l'une des parties manquerait à ses obligations telles qu'elles résultent de la présente convention, l'autre partie pourrait résilier ladite convention après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de 15 jours après sa présentation.

En cas de force majeure, définie comme la survenance d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties (catastrophe naturelle, acte de terrorisme...), les parties mettront tout en œuvre pour permettre la poursuite de l'exécution du présent contrat.

En cas d'impossibilité, et après discussion, elles pourront, l'une ou l'autre, mettre fin à la convention par lettre recommandée avec accusé de réception assortie d'un préavis de quinze (15) jours.

Article 8 – Litiges

Toute contestation ou tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera portée, à défaut d'un accord amiable entre les parties, devant le tribunal administratif de Bordeaux, à qui elles attribuent juridiction.

Fait à ..., en trois exemplaires originaux

Le _____

Pour la Ville de Bordeaux
Pour le Maire et par
délégation,

M. Dimitri BOUTLEUX
Adjoint en charge de la
création et des expressions
culturelles

Pour Montpellier
Méditerranée Métropole

M. Eric PENSO
Vice-président délégué à la
culture

Pour FRAME Développement

Mme Marie-Christine
LABOURDETTE
Présidente